

Lisez attentivement ce document d'information

**1**



**Je me présente au Centre de Formation des Apprentis (CFA)  
Campus GRIMALDI - 4<sup>ème</sup> étage**

**Avant** de venir effectuer votre inscription administrative sur le pôle des inscriptions, **vous devrez vous présenter au Centre de Formation des Apprentis (CFA)** de l'Université de Corse.

**Cet entretien préalable est indispensable**, vous pouvez vous y rendre une heure avant votre rendez-vous prévu pour le pôle des inscriptions, ou quelques jours avant votre rendez-vous.

**Pour cet entretien n'oubliez pas de présenter les documents suivants :**

- Votre contrat d'alternance **ou** promesse de contrat (votre futur employeur doit obligatoirement mentionner sur ce document les dates de début et de fin de contrat)
- Un RIB (afin de saisir vos coordonnées bancaires pour les indemnités que vous percevrez)

Le service du CFA Universitaire déterminera les modalités de votre inscription administrative. Suite à cet entretien, une « **Fiche bilan du CFA** » vous sera délivrée.

Ce document vous sera demandé le jour de votre inscription administrative.

**Contactez le CFA pour convenir d'une date et d'un horaire d'entretien :**

**Tel : 04.20.20.21.84**

**Mail : lrinieri@univ-corse.fr**

**2**



**Je me présente sur le pôle des inscriptions administratives  
Campus MARIANI – Bâtiment préfabriqué DEVU**

Le jour de votre rendez-vous pour votre inscription administrative, n'oubliez pas de vous munir de la fiche bilan délivrée par le CFA. Ce document récapitulatif est indispensable.

## Rappel concernant l'affiliation à la sécurité sociale étudiante pour les alternants

Vous ne devez pas vous affilier au régime de sécurité sociale étudiante seulement si vous remplissez les deux conditions suivantes :

- 1- Vous êtes en CDI ou votre contrat couvre strictement la période **du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 septembre 2015** (si votre contrat ne couvre pas cette période, même à une semaine près, vous devrez vous affilier au régime de sécurité sociale étudiant)
- 2- Vous travaillez plus de 10H/semaine ou 120H/trimestre

Se rendre au Centre de Formation des Apprentis sur Corte

